

Plan de formation 2021

1. S'adapter aux nouveaux enjeux de la CeA	3
1.1. <i>Accompagnement des collectifs de travail</i>	3
1.2. <i>Accompagnement des cadres à travers une culture managériale commune</i>	3
1.3. <i>Lutte contre les inégalités femmes hommes</i>	4
1.4. <i>Accompagnement à l'utilisation des outils numériques</i>	4
1.5. <i>Accompagnement des agents en prise de poste récente</i>	6
2. Santé, Sécurité au Travail et Qualité de vie au Travail	6
2.1. <i>Poursuivre les formations obligatoires en matière d'hygiène et sécurité</i>	6
2.2. <i>Poursuivre les actions menées dans la prévention des risques psychosociaux (RPS)</i>	10
2.3. <i>Développer et consolider les réseaux de formateurs internes</i>	11
2.4. <i>Accompagnement des agents en situations de handicap</i>	12
3. Rendre les agents acteurs de leur carrière	12
3.1. <i>Accompagner les agents dans leur évolution professionnelle</i>	12
3.2. <i>Accompagnement des situations individuelles de reclassements professionnels</i>	13
3.3. <i>Repères et formations en développement</i>	14
4. Adaptation aux évolutions des métiers formations collectives à l'initiative des DGA	15
4.1. <i>Direction Générale des Services</i>	15
4.2. <i>DGA Ressources</i>	15
4.3. <i>DGA Ressources Humaines</i>	16
4.4. <i>DGA solidarités</i>	16
4.5. <i>DGA Europe, Transfrontalier et Bilinguisme</i>	19
4.6. <i>DGA Education, Culture, Patrimoine et Sports</i>	19
4.7. <i>DGA Infrastructures, Mobilités durables et Transition écologique</i>	20
4.8. <i>DGA Aménagements, Territoires et Partenariats</i>	21

Le plan de formation 2021 a pour ambition d'accompagner les agents dans le développement de leurs **compétences**, afin d'assurer un service public renouvelé au plus proche des alsaciens.

Ce plan de formation souligne l'ensemble des formations et des dispositifs mis en œuvre par la Direction Générale Adjointe Ressources Humaines pour accompagner les agents et les encadrants dans le cadre de la **création de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA)**.

Ce plan de formation traduit également l'ensemble des actions menées pour adapter l'offre de formation aux **circonstances exceptionnelles** liées à la COVID 19 comme la promotion de MOOC (formation en ligne ouverte à tous), la substitution par une offre de formations en ligne ou le développement de formation à distance et la création de webinaires pour accompagner cette crise sanitaire et ses conséquences.

Par ailleurs, ce plan de formation a vocation à remettre l'humain au cœur du dispositif en **accompagnant les collectifs de travail** qui le souhaitent, tant dans la construction et la mise en œuvre de leur projet d'organisation, le développement de valeurs et de culture commune, que l'accompagnement des changements auxquels ils doivent faire face.

Enfin ce plan de formation traduit de manière concrète et opérationnelle les besoins de formation en tenant compte des **orientations stratégiques** définies par le projet politique de la collectivité.

1. S'adapter aux nouveaux enjeux de la CeA

1.1. Accompagnement des collectifs de travail

L'accompagnement des managers et de leurs équipes a été renforcé grâce à des interventions de proximité, dans des situations particulières (réorganisations, changements, situations complexes...), en apportant appui et conseil. Des **temps d'échanges** avec les managers et les collectifs de travail ainsi que des temps individuels sont organisés et permettent d'établir une **cartographie de la situation** et un **plan d'action** qui sera animé avec l'équipe managériale en définissant collégalement les actions envisagées au regard des thématiques soulevées par les équipes (organisation, réflexion thématiques, processus, communication, moyens logistiques et généraux, connaissance des uns et des autres, valeurs, cohésion des équipes...).

Par ailleurs, des actions ayant pour objectifs de favoriser la **cohésion des équipes** et l'**épanouissement au travail** seront mises en œuvre comme la consolidation et la diffusion des valeurs partagées de la CeA, le développement et la mise en œuvre d'actions visant à faciliter le quotidien de travail des managers et des agents, la constitution de réseaux métiers, la réalisation de séminaire de travail et d'évènements de cohésion d'équipe.

Ces accompagnements permettent de proposer des actions de formation correspondant à des **réalités de terrain** exprimées par les collectifs de travail, adaptées au contexte de création de la CeA.

1.2. Accompagnement des cadres à travers une culture managériale commune

Formation au management dans le nouveau contexte de la CeA

L'objectif de cette formation, déclinée sur **2 jours** avec une intersession entre chaque journée, est de favoriser les échanges autour des pratiques managériales, afin de construire ensemble une **culture managériale commune** et collaborative.

Cette formation, destinée à tous les encadrants de la CeA, se déroulera à distance jusqu'à ce que les conditions sanitaires permettent d'en revoir les modalités. Cette formation au format interactif permettant les échanges d'expériences abordera les thématiques suivantes :

- La conduite du changement et son approche systémique,
- Le management du changement et la résilience organisationnelle,
- Le management et l'agilité,
- La stratégie managériale.

Formation au management sur site distant

L'objectif de ces **webinaires de 3h** est de permettre l'identification des **clés de la réussite** et des enjeux du management à distance, de rappeler le rôle du manager dans ce contexte et de découvrir et partager des techniques, des outils et des conseils pour favoriser la motivation et la cohésion d'équipe.

Formation aux entretiens professionnels

Ce parcours de formation comprend 3 modules de formations à réaliser via une **plateforme d'e-learning** sur les thématiques suivantes :

- L'entretien professionnel au service du manager,
- Développer une communication efficace et constructive,
- Définir et fixer un objectif.

Séances de co-développement

Le co-développement permet aux managers d'obtenir des **solutions opérationnelles concrètes** à leurs problématiques managériales grâce à un **cycle de 8 séances de 2h** qui se déroulera sur toute l'année en **distanciel**. En s'appuyant sur les expériences, les compétences et les regards croisés de chaque manager, les séances de co-développement permettent de construire collectivement un plan d'action s'appuyant sur les bonnes pratiques managériales.

Le co-développement poursuit plusieurs objectifs :

- Partager son vécu managérial dans un groupe de pairs,
- Repérer les stratégies mises en œuvre pour faire face à des situations managériales complexes,
- Apprendre à partir des expériences managériales de chacun et dégager des pistes d'action,
- Partager des bonnes pratiques et des outils utilisables au quotidien.

Création d'un espace intranet

Cet espace a vocation à regrouper des **outils pratiques** (dont fiches pratiques et idées d'animations pour favoriser la création d'un collectif de travail), des **bibliographies**, des **guides** pour les managers.

1.3. Lutte contre les inégalités femmes hommes

Un **plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** va être mis en place en 2021. La réglementation prévoit que le plan d'action comporte au moins des mesures visant à :

- Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- Garantir l'égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

En plus de ces 4 axes la CeA prévoit :

- Des actions de formation sur la **non-discrimination dans les recrutements** (2022)
- La création d'une charte des temps en lien avec une formation à la **gestion des temps pour une meilleure organisation** (2022)
- Des formations en faveur de **l'égalité professionnelle et de la lutte contre les agissements sexistes** à l'attention des agents, des encadrants, des intervenants dans le dispositif de signalement, des élus (à partir de 2021)

Par ailleurs dans le cadre de la **journée internationale des droits des femmes** du 8 mars, 3 **webinaires d'1h30** ont été proposés :

- Cerveau Homme/Femme Mode d'emploi
- Egalité salariale
- Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

1.4. Accompagnement à l'utilisation des outils numériques

Formations aux outils bureautiques

Afin d'accompagner les agents de la CeA à la maîtrise des outils bureautiques, les formations suivantes seront organisées :

Initiation à l'utilisation d'un ordinateur	
Initiation à la gestion de documents informatiques	
Outlook	Les bases
	Utilisation avancée
Word	Les bases
	Mode révision
	Mise en forme avancée
	Les formulaires
	Publipostage
Excel	Les bases
	Gestion d'une liste de données (tris, filtres)
	Mise en forme conditionnelle
	Formules et calculs
	Tableaux croisés dynamiques
OneNote	Présentation
Powerpoint	Les bases
	Optimiser sa présentation
Outil de visioconférence	
SharePoint	

Par ailleurs, des formations aux outils transversaux de la CeA continueront d'être organisées en 2021 :

Elise	Module cadre et collaborateur
	Module secrétaire assistante
	Module gestion de courrier - Administration
	Module gestion de courrier - Niveau avancé
	Module gestion des modèles
	Module note et courrier
Grand Angle - Formation	Bon de commande et Engagement
	Exécution budgétaire hors et sur marché
	Exécution budgétaire hors marché
	Exécution des marchés à décompte
Grand Angle - Assistance au démarrage	Bons de Commande et Engagements
	Création des Tranches de Financements
	Demande de Virements de Crédits
	Engagements rattachement
	Marchés à décompte
	Recettes
	Subvention / Visa CdR
	Tiers
	Factures/Service fait/Liquidations HORS Marché
	Factures/Service fait/Liquidations SUR Marchés
	Factures/Service fait/Liquidations/Patrimoine/Visa

	Factures/Service fait/Liquidations/Visas
	Gestion des Interfaces ASTRE RH/EKSAE
	Gestion des Interfaces IODAS/SOLIS
Grand Angle - Session questions/réponses	Clôture 2020
	Etape budgétaire
Portail des aides - Formations	Outil de gestion subvention
	Profil animateurs Territoires de Vie
	Profil consultation
	Profil référent tiers
Portail des aides - Assistance	Décision/Paiement
	Questions ouvertes
	Recevabilité/Instruction dossier
FIRMA	
CeActes	

1.5. Accompagnement des agents en prise de poste récente

Dans le cadre de la mise en place de la CeA, la **formation des nouveaux arrivants** sur leur poste ou la formation des agents suite à des évolutions de leurs missions reste une priorité. Le service formation a mis en place une procédure pour que ces demandes de formation soient traitées prioritairement et mises en œuvre dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, depuis 2020, un travail pluridisciplinaire pour élaborer un **parcours d'accueil et de formation** à destination des nouveaux arrivants dans la CeA a été initié et se poursuit pour une mise en œuvre en 2021. Ce parcours s'adressera à tous les nouveaux agents rejoignant la CeA et se déclinera pour les cadres et les encadrants.

2. Santé, Sécurité au Travail et Qualité de vie au Travail

2.1. Poursuivre les formations obligatoires en matière d'hygiène et sécurité

Parcours de formation des conseillers de prévention

Les **conseillers de prévention** assurent une mission de coordination de l'activité des assistants de prévention. Ils sont préventeurs professionnels ou référents santé sécurité. Ils assistent et conseillent l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail. Ils doivent suivre une **formation initiale** obligatoire de **7 jours** ainsi qu'un recyclage de **2 jours** l'année suivante.

Parcours de formation des assistants de prévention

Les **assistants de prévention** sont des intervenants de proximité. Leur mission est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels, dans la mise en place d'une politique de prévention des risques professionnels et dans la mise en œuvre des règles de santé et sécurité au travail. Ils doivent suivre une **formation initiale** obligatoire de **5 jours** au moment de leur prise de fonction puis un **recyclage** de **2 jours** l'année suivante et une **formation continue** d'**1 jour** minimum tous les ans.

Formations des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)

Les Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) sont des agents formés pour assurer la sécurité de premier niveau de leurs collègues. En cas d'urgence, le SST est le premier interlocuteur à contacter.

Les agents SST doivent suivre une **formation initiale de 14 heures** dont le contenu, fixé par la réglementation, leur permet de connaître la conduite à tenir en cas d'urgence.

Ils bénéficient ensuite d'une **mise à jour de leur connaissance** à raison de **7 heures** de formation tous les 2 ans. Ces formations sont normalement animées par des formateurs internes habilités par l'INRS. En raison des conditions sanitaires, exceptionnellement ces formations sont animées par des prestataires externes dans leurs locaux.

Formations des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (SSIAP 1 et 2)

Ces formations s'adressent aux agents destinés à occuper un poste au sein d'un **service sécurité incendie et d'assistance aux personnes**. Elle permet aux agents d'acquérir les compétences nécessaires pour prévenir les incendies, entretenir les moyens concourants à la sécurité incendie, alerter et accueillir le public, et assurer la sécurité de tous au sein de l'établissement.

La **formation initiale** pour le SSIAP 1 et 2 est d'une durée de **10 jours**.

Le **recyclage**, d'une durée de **2 jours**, a lieu tous les **3 ans**, avec pour objectif de maintenir à jour les compétences du SSIAP d'un point de vue technique, réglementaire et pratique.

Formations préalables aux CACES et aux autorisations de conduite

Les agents d'exploitations des routes, ainsi que les agents du parc des véhicules et du parc de travaux d'Erstein, doivent disposer dans le cadre de leurs missions des autorisations de conduites et des CACES suivants :

Engins	Référence CACES	Validité
Benne amovible / Ampliroll	R 490	5 ans
Chargeur sur pneus	R 482 cat. C1	10 ans
Tractopelle	R 482	10 ans
Engin de service hivernal	R 482	10 ans
Alpicrabe	R 482	10 ans
Fraise à neige	R 482	10 ans
Turbine à neige	R 482	10 ans
Fauchage sur poids lourds	R 482	10 ans
Tracteur avec bras de fauchage	R 482	10 ans
Unimog avec bras de fauchage	R 482	10 ans
Grue auxiliaire	R 490	5 ans
Chargeur télescopique	R 482 cat. C1	10 ans
Mini-pelle	R 482	10 ans
Tondeuse à conducteur porté	R 482 cat. A	10 ans
Tracteur avec broyeur de végétaux	R 482	10 ans
Tracteur avec godet	R 482	10 ans
Chariot automoteur de manutention à conducteur porté	R 489	5 ans
CACES PEMP 1B	R 486	5 ans
Engins de chantier de cat. 1 à 10	R 482	10 ans
Pont roulants	R 484	5 ans

Formations de conduite en situation difficile pour les véhicules légers et poids lourds

Ces formations concernent tout agent amené à conduire des **véhicules légers** ou **poids lourds**. L'objectif est, à partir d'une mise en situation sur le véhicule de service, de prendre conscience des **risques encourus sur routes glissantes** afin de réduire le nombre d'accidents routiers professionnels. La formation permet également de mieux **maîtriser son véhicule** en anticipant, évitant et surmontant les dangers les plus fréquents de la route. La formation se déroule sur **2 jours**.

Formation à la sécurité des agents sur les chantiers

L'objectif de cette formation est d'appliquer la **réglementation en matière de sécurité sur les chantiers**, de savoir comment prévenir les risques professionnels des travaux de chantiers et de connaître les moyens de prévention adaptés en cas de terrassement.

Formation aux risques liés à l'exposition d'amiante pour les encadrants de chantier

Cette formation de **recyclage** d'une durée de **14 heures** a pour objectif de :

- Connaître le risque et la réglementation amiante
- Mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées
- Repérer les situations anormales, et référer à l'encadrement technique en cas de difficultés particulières
- Manager la prévention des risques

Formations aux risques phytosanitaires

La formation à l'utilisation des produits phytosanitaires se distingue en deux certificats :

- **Décideur** concerne les agents prenant des décisions concernant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans une entreprise non soumise à agrément,
- **Opérateur** concerne les agents utilisant des produits phytopharmaceutiques pour une Collectivité.

Ces formations d'une durée de **14h** chacune ont pour objectifs de renforcer la formation à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par les utilisateurs et les acheteurs à des fins professionnelles.

Formations préparant aux habilitations électriques

Les formations préparant aux habilitations électriques permettent de travailler en sécurité dans le domaine électrique. L'habilitation électrique est obligatoire pour tous les travailleurs qui effectuent des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage. La formation vise à sensibiliser les agents aux risques inhérents à l'exécution des opérations au voisinage ou sur les ouvrages électriques, et aux moyens de les prévenir. Elle comporte une **partie théorique** (risques électriques et prévention, conduite en cas d'accident...) et une **partie pratique** (connaissance des installations, prescriptions de sécurité relatives aux opérations qui lui sont confiées...). A l'issue de la formation, le formateur formulera un avis, permettant à l'employeur de définir le contenu du titre d'habilitation.

Formations à la prévention des risques liés au travail en hauteur

Les formations attachées à la **prévention des risques liés au travail en hauteur**, regroupent un ensemble de formations permettant aux agents de connaître la réglementation en vigueur, de choisir le matériel adapté à chaque situation de travail en hauteur ou en forte pente, d'utiliser en sécurité une échelle, un escabeau, une plate-forme de travail et d'assurer sa sécurité et celle des autres lors d'une intervention en hauteur.

Formation à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)

La formation **PRAP Industrie, Bâtiment, Commerce (IBC)**, d'une durée de **2 jours**, s'adresse aux agents dont les activités comprennent des manutentions manuelles (port de charges lourdes et/ou volumineuses et/ou fréquent), ou effectuant un travail en milieu difficile.

Elle sensibilise les agents aux problèmes d'accidents du travail d'origine corporelle, et les forme aux gestes et techniques rationnelles d'utilisation du corps. Elle comporte une partie théorique et une partie pratique, permettant aux agents de connaître les techniques de manipulation d'objets lourds, et d'acquérir des bases en anatomie et en ergonomie. Elle permet aux agents d'adopter les gestes et postures de travail les mieux adaptés pour optimiser la sécurité et l'économie physique.

Afin de maintenir et d'actualiser ses compétences, un **recyclage de 1 jour** est prévu tous les **2 ans**.

Formations préparant aux Autorisations d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)

Dans le cadre de la réforme anti-endommagement des ouvrages enterrés et aériens, l'Etat a arrêté des dispositions réglementaires imposant le renforcement des compétences des personnels intervenant en préparation et en exécution de travaux à proximité des réseaux.

Les compétences acquises sont reconnues au travers de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) que leur délivre leur employeur. Trois catégories de personnes doivent disposer d'une AIPR :

- **Profil "concepteur"** : ce profil concerne les agents de la collectivité agissant en tant que maître d'ouvrage ou maître d'œuvre de projets de travaux.
- **Profil "encadrant"** : ce profil concerne les agents intervenant en tant que chef d'équipe ou assistant dans la préparation administrative et technique des travaux
- **Profil "opérateur"** : ce profil concerne les agents techniques intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, ou sur des chantiers de travaux urgents.

L'AIPR peut être délivrée par l'employeur au vu d'une **attestation de compétences** obtenue par l'agent après réussite à un examen par **QCM encadré par l'État**, et datant de moins de **5 ans**.

Formation à la signalisation verticale permanente

La formation à la signalisation verticale permanente concerne les agents en charge de la gestion et de l'entretien du **Domaine Public Routier Départemental**. Les objectifs sont de :

- Connaître les définitions de la signalisation permanente
- Comprendre pourquoi la signalisation permanente est mise en œuvre
- Comprendre comment mettre en œuvre la signalisation permanente

Cette formation de **1 jour** est animée par des **formateurs internes**.

Formation à la signalisation verticale temporaire

La formation à la signalisation verticale temporaire concerne les agents travaillant sur ou en bordure du **Domaine Public Routier**.

Les objectifs sont de :

- Connaître les règles de sécurité applicables sur et en bordure de route
- Savoir mettre en place des signalisations temporaires, en intégrant les différentes règles et procédures fondamentales dans différentes conditions (routes bidirectionnelles et chaussées séparées)
- Connaître le port des vêtements de travail spécifiques et équipements de protection individuelle (notamment vêtements réfléchissants)

La **formation initiale** d'une durée de **2 jours** et le **recyclage** d'une durée de **1 jour** sont animées par des **formateurs internes**.

Tronçonner en sécurité et techniques d'abattage et de façonnage de petits et moyens bois

Ces formations sont de deux sortes :

- Une **formation initiale de 2 jours** et un **recyclage de 1 jour** au **tronçonnage en toute sécurité** a pour objectifs de connaître le fonctionnement d'une scie à moteur, les techniques de bases, d'entretien et d'affûtage et l'utilisation d'une tronçonneuse en toute sécurité.
- Une **formation initiale de 5 jours** et un **recyclage de 3 jours** aux **techniques d'abattage et de façonnage de petits et de moyens bois** a pour objectifs de connaître les équipements de protections individuels spécifiques à l'abattage d'arbres, de savoir utiliser une tronçonneuse, de connaître les techniques d'abattage et de façonnage d'arbres, de savoir observer, respecter et comprendre le bois et ses réactions, de connaître les difficultés liées à l'aire de travail et de savoir organiser un chantier d'abattage d'arbres.

Formation au Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) et Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP)

La formation **HACCP-PMS** s'adresse aux agents des établissements d'enseignement travaillant en **restauration**. Les objectifs de cette formation sont de :

- Connaître le contexte réglementaire relatif à l'hygiène en restauration collective,
- Acquérir des notions de bases en microbiologie et sécurité alimentaire,
- Mettre en place son Plan de Maîtrise Sanitaire et l'utiliser au quotidien,
- Savoir gérer une non-conformité.

Formation aux risques chimiques et à l'utilisation des produits d'entretien

L'objectif de cette formation aux risques chimiques et à l'utilisation des produits d'entretien est de connaître les produits chimiques, de savoir les identifier et de connaître les risques et les dangers associés, de connaître les conditions de mise en œuvre de ces produits : stockage, étiquetage, utilisation, transport ainsi que de connaître la conduite à tenir en cas d'accident. Cette formation d'une durée de **2 jours** séparés par une **intersession de 2 à 3 semaines** s'adresse principalement aux **agents des collèges**. Elle est assurée par le **CNFPT** dans le cadre du partenariat.

2.2. Poursuivre les actions menées dans la prévention des risques psychosociaux (RPS)

Formation à la prévention des agressions verbales et physiques

La Collectivité européenne d'Alsace, en appui aux dispositifs de prévention existant pour les risques liés aux violences externes, a déployé une formation permettant d'acquérir les moyens et méthodes pour mieux appréhender la problématique de l'agressivité du public. Cette formation de **3 jours** à la prévention des conduites agressives, organisée dans le cadre du partenariat avec le **CNFPT**, s'adresse aux agents ayant un contact avec du public, elle permet de :

- Faire en sorte que dans le face à face « agresseur/agressé », les agents puissent, par des messages verbaux et corporels, affirmés et congruents, inhiber la violence, éviter l'escalade et briser la logique des rôles induite par les situations de violence,
- Aider les agents à se positionner et se mobiliser dans la légitimité de leur rôle, par une approche assertive, en sachant évaluer la situation et les risques.

Formation afin de prévenir et gérer les conflits

Les agents sont amenés à gérer des relations conflictuelles, que cela soit avec des collègues ou des collaborateurs, des partenaires extérieurs ou des usagers. L'objectif de cette formation de **3 jours** sur la prévention et la gestion des conflits, organisée dans le cadre du partenariat avec **le CNFPT**, est de :

- Développer les capacités à repérer, à analyser et à comprendre les différentes situations génératrices de conflits, pour mieux les anticiper,
- S'appropriier les outils, les techniques de négociation et de régulation des conflits pour les faire aboutir et les rendre constructifs.

Formation aux clés de la résilience

Ce **webinaire** a vocation à initier au concept de résilience, à en donner les clés, dans le contexte particulier de la crise sanitaire, tant sur un plan individuel que dans la pratique professionnelle.

Objectifs :

- Mieux se connaître
- Comprendre le stress et ses mécanismes
- Connaître les piliers de la résilience
- Se mettre en action

Formation à la gestion du stress

La formation à la gestion du stress permet de :

- Repérer les situations génératrices de stress
- Connaître les mécanismes du stress
- Repérer les tensions
- Faire l'expérience de la détente
- Exercer sa concentration
- Déconnecter des ruminations
- Dynamiser la pensée positive
- Être capable d'utiliser des outils de relaxation au quotidien
- Retrouver la confiance en soi

Atelier de yoga du rire en ligne

Le yoga du rire, aussi appelé **rire intentionnel**, est une méthode thérapeutique contemporaine développée par le médecin généraliste Madan Kataria. Il repose sur le principe que l'action entraîne l'émotion et augmente la production des endorphines dans le cerveau. Ce qui a pour effet de combattre le stress et d'améliorer la santé mentale, physique, émotionnelle et sociale.

Des séances en ligne vont être proposées à l'ensemble des agents de la CeA. Elles associeront des techniques de respiration légères, des étirements et des simulations d'hilarité sans retenue.

2.3. Développer et consolider les réseaux de formateurs internes

La Collectivité européenne d'Alsace souhaite renforcer le développement de la formation interne animée par des formateurs occasionnels.

Les **réseaux de formateurs internes** sont des leviers pour développer les compétences des agents sur différentes thématiques. Ils permettent de proposer une offre de formation de qualité, adaptée au contexte de travail, avec une mise en œuvre réactive. C'est également un moyen pour valoriser les compétences des agents de la CeA.

Dans ce contexte, la CeA a mis en place un **règlement de la formation interne**, afin de renforcer et d'harmoniser les missions des formateurs internes occasionnels, de préciser les engagements des formateurs, de leur hiérarchie et de la collectivité. Par ailleurs, afin d'accompagner la professionnalisation des formateurs internes et d'animer les réseaux des formateurs interne, un poste de cadre en charge de la formation interne a été redéployé à l'échelle de l'Alsace.

2.4. Accompagnement des agents en situations de handicap

Dans la continuité de la **politique handicap** développée au sein des deux Départements, un nouveau projet, en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap, a été développé sur le périmètre de la CeA.

L'objectif de ce projet est de réaliser un plan d'action, qui fera l'objet d'une **convention** dès 2021 avec le **FIPHFP**, et qui déterminera la stratégie de la collectivité en matière de handicap pour les 3 années à venir, sur différents volets recrutement, apprentissage, maintien dans l'emploi, aménagement technique des postes, communication, sensibilisation, et formation.

3. Rendre les agents acteurs de leur carrière

3.1. Accompagner les agents dans leur évolution professionnelle

Préparations aux concours et aux examens professionnels

La Collectivité européenne d'Alsace a souhaité favoriser l'accès aux **préparations de concours** pour l'ensemble des agents, en limitant l'accès au strict cadre réglementaire et en prenant à sa charge les frais pédagogiques, ainsi que les frais de déplacement, de repas et d'hébergement éventuels, dans la limite du règlement des déplacements.

Temps de préparation personnelle pour concours et examens professionnels de la FPT

En complément, les agents peuvent désormais disposer d'un temps de préparation personnelle pour concours et examens professionnels de la FPT en utilisant leur Compte Personnel de Formation (**CPF**) dans la limite d'un total de **cinq jours** par année civile, sous réserve de l'avis de la hiérarchie et des nécessités de service.

Coaching concours et examens professionnels

Afin d'accompagner davantage les agents qui le souhaitent durant ce temps de préparation personnelle, la Collectivité européenne d'Alsace met en place un dispositif de **coaching aux concours et aux examens professionnels**. Ce dispositif de coaching se compose d'une préparation aux épreuves écrites et d'une préparation aux épreuves orales le cas échéant.

Conseil en évolution professionnelle

Les agents, ayant émis le souhait d'une mobilité professionnelle ou s'inscrivant dans une démarche de prévention d'une situation d'inaptitude, peuvent bénéficier, à leur demande, d'un accompagnement personnalisé aidant à l'élaboration et la mise en œuvre du projet professionnel, dans le cadre du conseil en évolution professionnelle.

Ce conseil en évolution professionnelle est assuré au sein de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) par les chargés d'emplois sous la forme d'un **bilan professionnel**.

Bilan de compétences

A la demande des agents, certaines formations qualifiantes ou permettant l'acquisition de compétences peuvent être précédées d'un bilan de compétences permettant de faire le point sur sa vie professionnelle, d'analyser ses compétences, ses aptitudes et ses motivations.

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Les agents ayant exercé une activité professionnelle peuvent, sous conditions, bénéficier d'une **VAE**. Leur expérience leur permet d'obtenir une certification afin d'évoluer professionnellement. La collectivité souhaite encourager les agents de catégorie C sans qualification, à la passation de VAE, en prenant en charge les frais pédagogiques des formations préparant à la VAE, les frais de déplacement, de repas et d'hébergement éventuels, dans la limite du règlement des déplacements.

3.2. Accompagnement des situations individuelles de reclassements professionnels

Formations qualifiantes ou permettant l'acquisition de compétences

Afin de favoriser l'accès à une qualification ou de renforcer le développement des compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle, suite à une **situation d'inaptitude**, la Collectivité européenne d'Alsace a décidé de prendre en charge l'intégralité des frais pédagogiques des formations qualifiantes ou permettant l'acquisition de compétences et des frais de déplacement, de repas et d'hébergement éventuels, dans la limite du règlement des déplacements.

Atelier de reconversion et de changement professionnel

Les ateliers de reconversion et de changement professionnel ont pour objectif de permettre aux agents en mobilité de :

- Prendre conscience des enjeux personnels et professionnels de la mobilité,
- Repérer les différentes étapes du changement pour se réinvestir dans une nouvelle voie professionnelle,
- Se remobiliser en prenant conscience de ses ressources personnelles et professionnelles,
- Construire un projet de réorientation professionnelle,
- Définir un plan d'action.

Ces ateliers d'une durée de **6 à 8 jours** sont organisés dans le cadre du partenariat avec le **CNFPT** dans la continuité de l'accompagnement proposé par les **chargés d'emplois**.

Formation sur la connaissance de l'environnement territorial et des métiers au service de son projet de mobilité

La formation sur la connaissance de l'environnement territorial et des métiers a pour objectif de permettre aux agents en mobilité de se repérer dans l'environnement territorial, de connaître les missions des collectivités et les métiers afin de construire un projet de mobilité professionnelle. Cette formation de **1 jour** est organisée dans le cadre du partenariat avec le **CNFPT**.

Formation sur la connaissance des dispositions statutaires, outils et dispositifs de formation pour conduire son projet de mobilité

La formation sur la connaissance des dispositions statutaires, outils et dispositifs de formation a pour objectif de permettre aux agents en mobilité de découvrir et utiliser les outils statutaires pour construire leur projet professionnel comme la VAE, le CPF, les préparations aux concours ou la formation. Cette formation de **1 jour** est organisée dans le cadre du partenariat avec le **CNFPT**.

Atelier cv, lettre de motivation et entretien de recrutement

Les ateliers curriculum-vitae, lettre de motivation et entretien de recrutement ont pour objectif de permettre aux agents en mobilité de :

- Mettre en valeur leurs compétences et expériences dans le curriculum vitae,
- Rédiger une lettre de motivation,
- Appréhender les attentes des recruteurs,
- Développer l'argumentaire de l'entretien et se préparer aux questions.

Ces ateliers d'une durée de **3 jours** sont organisés dans le cadre du partenariat avec le **CNFPT**, dans la continuité de l'accompagnement proposé par les **chargés d'emplois**.

Formation travailler son image et son savoir-être

La formation travailler son image et son savoir-être a pour objectif de permettre aux agents en mobilité d'optimiser son potentiel personnel et son image dans un contexte de changement professionnel, de maîtriser son stress et ses émotions, de développer son savoir-être et sa confiance en soi. Cette formation de **2,5 jours** est organisée dans le cadre du partenariat avec le **CNFPT**.

3.3. Repères et formations en développement

Coaching

Le coaching est un **accompagnement personnalisé**, il vise à apporter à la personne « coachée » une aide concrète pour obtenir un changement, atteindre un objectif, mobiliser ses compétences. Le coaching est limité dans le temps, sa durée est déterminée par le nombre de séances qui est défini entre le coach, le bénéficiaire et l'administration. Il est formalisé dans une convention. Il est assuré par un **coach interne** ou par un coach externe dans le cadre d'un **marché public**.

Formation pour améliorer sa mémoire

La formation pour améliorer la mémoire, d'une durée de **3 jours** est organisée dans le cadre du partenariat avec le **CNFPT**. Cette formation permet de développer les capacités de mémorisation et de repérer les modes de fonctionnement de la mémoire.

Formation à l'organisation de sa pensée : découvrir les schémas heuristiques

La formation « organiser sa pensée » a pour objectif de dynamiser son raisonnement intellectuel en se dotant de méthodes qui permettent d'explorer des situations et des problèmes complexes, de rechercher par la simplification des solutions concrètes et de s'approprier la méthode des schémas heuristiques. Cette formation de **3 jours** est organisée dans le cadre du partenariat **CNFPT**.

Formation pour l'amélioration de l'organisation personnelle

La formation visant à l'amélioration de l'organisation personnelle est mise en place dans le cadre du partenariat avec le **CNFPT**. Elle a pour objectif de permettre aux agents de mettre en place une méthode personnelle d'efficacité au quotidien. Elle se déroule sur **3 jours**.

Formation au développement de la confiance en soi

Cette formation de **3 jours** dans le cadre du partenariat avec le **CNFPT** a pour objectif de travailler sa qualité de présence, savoir identifier ses ressources personnelles pour s'affirmer et améliorer sa concentration et l'écoute de soi-même et des autres.

Formation pour bien communiquer et s'affirmer dans les relations professionnelles

Cette formation dispensée dans le cadre du partenariat **CNFPT** sur **3 jours** a pour objectif de comprendre les mécanismes relationnels (connaître ses atouts et ses difficultés, savoir trouver

sa place, comprendre le fonctionnement de l'autre, gérer les besoins de reconnaissance) et de développer une communication assertive (écouter, être écouté, savoir s'adapter, relativiser, s'entraîner à une communication claire, constructive et positive).

Formation à la maîtrise de la prise de parole en public

La formation de **3 jours** à la prise de parole en public, organisée dans le cadre du partenariat avec le **CNFPT**, permet de découvrir et élargir ses potentialités d'expression orale, de pouvoir informer, argumenter et improviser en toute situation et d'oser prendre la parole pour s'affirmer.

Formation à la lecture rapide

La formation à la lecture rapide permettant aux agents d'être capable d'aborder tous types de textes professionnels sans appréhension afin de parvenir à une lecture dynamique alliant compréhension et mémorisation, est proposée dans le cadre du partenariat avec le **CNFPT** sur une durée de **2 jours**.

Formation se réconcilier avec la grammaire et l'orthographe

La formation se réconcilier avec la grammaire et l'orthographe a pour objectif d'être capable de rédiger des écrits professionnels dans le respect des règles de syntaxe et d'orthographe et de réactiver les réflexes de vérification de la correction de ses écrits. Cette formation de **3 jours** est organisée en partenariat avec le **CNFPT**.

Formation aux techniques pour une rédaction claire et efficace.

Cette formation de **2,5 jours** en partenariat avec le **CNFPT** a pour objectif de savoir rédiger des écrits clairs, précis, structurés.

4. Adaptation aux évolutions des métiers formations collectives à l'initiative des DGA

4.1. Direction Générale des Services

Formation sur l'installation de droit des nouveaux conseils départementaux

Cette formation à destination des agents des **services de l'assemblée**, du secrétaire général et des agents de la direction des affaires juridique a pour programme :

- La réunion de droit : élection du président et constitution de la commission permanente
- Le régime des délégations
- Les groupes d'élus
- Les représentations
- L'élaboration du règlement intérieur
- Les règles de quorum pour la tenue des assemblées
- Le délai d'envoi des différents rapports
- Le rôle du remplaçant

4.2. DGA Ressources

Formation aux procédures liées aux transactions foncières

La formation de **2 x 2 jours** s'adresse aux agents des **services des opérations foncières**. L'objectif principal de cette formation est d'actualiser les connaissances pour rédiger des actes authentiques en la forme administrative de mutation de biens fonciers.

Formation à la méthode Agile

Cette formation s'adresse aux agents de la **direction des systèmes d'information et du développement numérique** et a pour objectif de savoir fixer des objectifs courts en remettant l'utilisateur au cœur du projet.

Cette méthode projet se distingue des autres, car au lieu de planifier le projet de A à Z dès le départ, des objectifs courts sont fixés. Le projet est divisé en sous-projets et l'on ne passe au suivant que lorsque le précédent est réglé. L'utilisateur est impliqué dans le projet et doit valider chaque étape.

Formation au progiciel Archicad 24

Cette formation s'adresse aux agents de l'**unité dessin et bases de données de la direction de l'immobilier et des moyens généraux**. La nouvelle version Archicad 24 offre de nouvelles technologies d'analyse et de vérification de l'ensemble des structures et propose une série d'outils de comparaison et d'inventaire des incertitudes.

Formation au langage SQL

Cette formation s'adresse aux agents du service du **système d'information de l'action sociale**. Le langage SQL (Structured Query Language) est un langage de définition de données de manipulation de données et de contrôle de données.

4.3. DGA Ressources Humaines

Formation à l'ingénierie de formation

Cette formation s'adresse aux agents du **service formation** et a pour objectifs de comprendre le besoin de formation, d'élaborer le cahier des charges du dispositif, de construire l'architecture du dispositif pédagogique, d'intégrer les solutions digitales et les situations de travail, dans les solutions formations et de valider la conception pédagogique.

4.4. DGA solidarités

Groupe de parole, supervision, analyse de pratique, co-développement

Ces modalités d'accompagnement répondent à un besoin exprimé par les agents et s'inscrit dans les objectifs de la collectivité : l'accompagnement des agents.

Une analyse précise des attentes et objectifs des agents, sur la base d'une **enquête**, a été menée en 2020 pour les agents du Bas-Rhin et va être menée en 2021 pour les agents du Haut-Rhin. Elle permettra de dégager de façon précise la nature des besoins réels dans ce domaine.

Formation au Projet Pour l'Enfant (PPE)

La formation au Projet Pour l'Enfant d'une durée de **3 jours** a pour objectif de permettre l'acquisition d'un socle de connaissances commun sur les enjeux de l'aide sociale à l'enfance. Elle présente les outils stratégiques et les leviers de changement du dispositif de protection de l'enfance. Cette formation est organisée en union avec l'Eurométropole de Strasbourg, dans le cadre du partenariat avec le **CNFPT**.

Formation de l'Information Préoccupante à l'évaluation (IP)

La formation de l'Information Préoccupante à l'évaluation d'une durée de **3 jours** a pour objectif de développer la réflexion autour de l'articulation entre ASE, PMI et service social. Cette formation est organisée en union avec l'Eurométropole de Strasbourg, dans le cadre du partenariat avec le **CNFPT**.

Formation à l'accueil en situation de deuil

Cette formation à destination des agents du **service des Assistants Familiaux** a pour objectif de comprendre les comportements d'une famille en deuil et développer une attitude professionnelle dans les relations avec les personnes endeuillées.

Formation au Diplôme d'Etat des Assistants Familiaux (DEAF)

Cette formation de **240 heures** doit être suivie obligatoirement par tout assistant familial, dans un délai de 3 ans après la signature du premier contrat de travail. Cette formation est axée autour de 3 grands domaines de compétences : accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil, accompagnement éducatif de l'enfant et communication professionnelle. Cette formation est organisée dans le cadre du partenariat avec le **CNFPT**.

Stage de 60 heures

Parallèlement, les nouveaux assistants familiaux doivent suivre un stage de 60 heures, organisé par le **service des Assistants Familiaux**.

Formations des Assistants Familiaux

Différentes formations sont organisées pour les Assistants Familiaux dans le cadre d'un **marché public** :

- De la prise de recul à la posture professionnelle
- Ces enfants et ces ados qui poussent à bout
- Vie affective et sexuelle des adolescents accueillis
- L'apport des neurosciences pour comprendre le développement des enfants
- S'attacher et pouvoir se détacher sans s'arracher
- Accompagner et soutenir un enfant présentant des troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité
- Comment prévenir l'épuisement professionnel
- De l'observation à l'écrit professionnel
- Accompagner les risques liés à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux
- Comprendre son stress et ses émotions pour transformer sa pratique

Parcours de formation des référents parcours

Ce parcours de **formation-action** s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et a pour objectif d'accompagner les travailleurs sociaux et les professionnels de santé de la Collectivité européenne d'Alsace qui ont ou sont dans l'expérimentation du dispositif de référent parcours par :

- L'acquisition de connaissances, de compétences et de capacités directement ancrées dans les pratiques professionnelles à l'œuvre dans la réalisation du projet de référent parcours,
- La réalisation d'une évaluation continue de l'action tout au long de l'expérimentation et la co-construction d'une proposition de modélisation de la démarche et des dispositions incontournables pour sa réussite.

Cette formation-action sera centrée sur un projet collectif à réaliser, à savoir la mise en œuvre de la Démarche de Référent de Parcours. Le processus formatif se déroulera tout au long de la réalisation de l'expérimentation et les acquisitions de savoirs et de savoir-faire seront organisés en fonction des besoins exprimés par les participants. Ces derniers devront analyser les situations vécues et les problématiques rencontrées, identifier les causes qui les produisent, proposer des actions susceptibles de les résoudre, les formaliser sous forme de compétences nécessaires et les transformer en savoirs communicables.

Formation à Business Object

Business Object est un progiciel qui centralise le reporting, la visualisation et le partage des données. Cette formation s'adresse aux agents de la **DGA solidarités**.

Formation à Iodas - E parcours

Le progiciel IODAS est un ensemble d'outils permettant de couvrir l'ensemble des prestations sociales dans leur globalité. La gestion du système d'information a vocation à instruire, décider, exécuter, suivre et piloter toute action de nature sociale, à destination d'individus, de

groupes ou de familles. La formation à IODAS permet de connaître l'ergonomie et de maîtriser les principales fonctionnalités du progiciel IODAS. Ces formations sont animées par des **formateurs internes**.

Parcours des cadres en Protection de l'enfance

Ce parcours s'appuie sur le décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 relatif à la formation des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance qui indique que les cadres en charge des décisions relatives à la protection de l'enfance et fixant les modalités de leur mise en œuvre doivent débiter une formation d'une durée de **200 heures** dans l'année qui suit leur prise de fonction sur une amplitude de 18 mois.

Le contexte de l'aide sociale à l'enfance	30h
Le droit de la famille et de l'enfant	30h
L'apport des sciences humaines dans la protection de l'enfance	30h
De l'évaluation des situations familiales à la décision	30h
Du projet pour l'enfant à la participation des parents et de la famille	30h
Diriger un service ASE et contribuer au pilotage du dispositif départemental de protection de l'enfance	30h

4.5. DGA Europe, Transfrontalier et Bilinguisme

Formation à l'Allemand

La Collectivité européenne d'Alsace a mis en place des formations à l'allemand, à l'attention des agents de la collectivité qui le souhaitent, en fonction du niveau de chacun. Pour ce faire, des formations collectives (petits groupes de 4 à 6 agents maximum), ont été mises en place en distanciel sur toute l'année 2021.

4.6. DGA Education, Culture, Patrimoine et Sports

Formation pour optimiser le professionnalisme des chefs d'équipe en restauration

Cette formation de **3 x 1 jours** avec une **intersession de 3 à 4 semaines** entre s'adresse au responsable de restauration dans les collèges et a pour objectif de :

- Optimiser le professionnalisme des responsables d'équipe de proximité
- Savoir se positionner en n+1 face à l'équipe (nouveau responsable / ancien collègue)
- Favoriser le consensus et gérer les relations interpersonnelles au sein de l'équipe
- Savoir responsabiliser, déléguer, rendre plus autonome les agents
- S'approprier le savoir être, savoir-faire et faire savoir pour motiver et donner du sens à l'action

Co-développement pour les responsables de restauration

Les séances de co-développement permettant aux managers d'obtenir des solutions opérationnelles concrètes à leurs problématiques managériales ont été déclinées à l'attention des responsables de restauration via un cycle de **6 séances de 3h** qui se déroulera en présentiel à Strasbourg et à Colmar.

Formations aux techniques de nettoyage

Cette formation, organisée en partenariat avec le **CNFPT**, est destinée à tous les Agents Techniques des Collèges (ATC) qui sont amenés dans le cadre de leurs missions à faire du nettoyage. Cette formation, d'une durée de **2 jours**, est organisée soit sur 2 mercredis consécutifs soit les 2 premiers jours des vacances scolaires, notamment ceux ayant une restauration collective.

La formation abordera les points suivants :

- La prévention des risques professionnels
- Qu'est-ce que nettoyer ?
- Les applications pratiques

Formation au management transversal pour les managers de la Bibliothèque d'Alsace

Cette formation de **3 jours** à destination des encadrants de la Bibliothèque d'Alsace (BDA), s'inscrit dans le contexte de la création d'une nouvelle organisation à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace.

Elle a pour objectif de :

- Harmoniser les pratiques managériales de la CeA avec un socle de base en vue d'une culture managériale commune.
- Manager des équipes transversales sans lien hiérarchique mais avec un lien fonctionnel dans le cadre de processus et pas seulement de projets.
- Mesurer, organiser, piloter et maîtriser la charge de travail.
- Communiquer et partager les informations de manière efficace et pertinente.
- Créer une réelle cohésion de l'équipe des cadres.

4.7. DGA Infrastructures, Mobilités durables et Transition écologique

Formation à la mission patrouille

Le contenu de la formation mission patrouille est en cours de convergence. Un travail de co-construction entre les formateurs internes et l'encadrement de proximité a été initié, afin de redéfinir les objectifs et le contenu de la formation. En attendant, cette formation sera encore dispensée avec les contenus propres au Bas-Rhin et au Haut-Rhin de la collectivité.

Formation à la viabilité hivernale

L'objectif de la formation est de développer une culture partagée de l'exploitation du réseau routier en viabilité hivernale, d'élaborer un **plan d'exploitation de la viabilité hivernale** dans une démarche d'organisation décrite dans le Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH) et de professionnaliser la mission de **patrouilleur hivernal**. Cette formation permet aussi d'inscrire la viabilité hivernale dans une démarche de développement durable et de limitation de l'utilisation des fondants routiers.

Formation à l'entretien et à l'utilisation des ensembles de fauchage et de débroussaillage mécanique

L'objectif de cette formation à l'entretien et à l'utilisation des ensembles de fauchage et de débroussaillage mécanique est d'apprendre aux agents les bonnes pratiques en matière de sécurité sur les différents engins de fauchage et de débroussaillage mécanique. Elle permet **d'optimiser l'utilisation** des matériels en termes de coût de fonctionnement et de respect de l'environnement. Elle a aussi pour but de **prévenir les risques liés** à l'utilisation des engins de fauchage et de débroussaillage mécanique. La formation se déroule sur **1,5 jours**.

Formation à la gestion du domaine public routier

La formation à la gestion du domaine public routier s'adresse aux agents d'exploitation des routes et aux instructeurs du domaine public routier dans le cadre du déploiement du progiciel IMPACT. Elle a pour objectif de définir le domaine public routier, d'identifier les différentes modalités de gestion du domaine public routier, les acteurs de la conservation et de la circulation, ainsi que l'utilisation de la réglementation de voirie. Cette formation d'**1 jour** est assurée par des **formateurs internes**.

Formation à l'aménagement de l'espace public et la multimodalité

Cette formation a pour objectif d'identifier les enjeux du partage de l'espace public et de connaître les dispositifs et modalités d'aménagement permettant de mieux partager la voirie et de fluidifier les déplacements pour tous.

Cette formation, d'une durée de **3 jours**, est destinée aux agents et technicien aménagement, technicien d'aide à la commune pour le Haut-Rhin et aux responsables de service routier.

Formation au progiciel AutoPISTE et COVADIS

AutoPISTE est un applicatif complémentaire à **COVADIS**, spécialement dédié aux bureaux d'études en conception d'infrastructures de transport linéaires (Routes, Autoroutes). Les deux progiciels permettent de traiter une étude d'infrastructure routière de sa phase initiale (importation des données du terrain) à sa phase finale (intégration du projet en 3D, plans d'exécution, quantitatifs, métrés et bordereaux VRD). Une formation aux deux progiciels sera mise en œuvre pour les agents du Haut-Rhin.

Formation aux nouvelles règles de visibilité

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation sur les **règles de visibilité et les rayons en angles saillants du profil long** dans la conception des routes et des autoroutes, certains agents de la Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilités vont bénéficier d'une formation d'une journée.

Parcours de formation des agents des bacs rhénans

Le parcours de formation s'adresse à tout nouvel agent en prise de poste aux bacs rhénans.

Préparation au certificat restreint de radiotéléphonie

Il s'agit d'une formation animée par un **formateur interne** d'une durée d'**1 jour** suivi d'**1 heure de révision par jour, 15 jours par mois, pendant 2 mois** avant passation de l'examen de radiotéléphonie.

Préparation au certificat de capacité

Il s'agit d'une formation animée par un **formateur interne** de **5 jours** ayant pour objectif de former à la mission d'homme de pont, aux nœuds d'amarrage et au pilotage du bac rhénan. La formation s'accompagne d'un guide et d'un minimum **100h de pratique sur 12 mois** avant passation du certificat de capacité.

Préparation à la patente radar

Il s'agit d'une formation animée par un **formateur interne** de **3 jours** accompagnée de **2h de pratique par jour, 15 jours par mois, pendant 2 mois** avant passation de la patente radar.

4.8. DGA Aménagements, Territoires et Partenariats

Formation à la gestion de projet

La collectivité souhaite accompagner les collectifs de travail dans le **pilotage, le suivi et la gestion des projets**.

L'objectif de ces formations est de :

- Savoir analyser et définir la commande,
- Définir le périmètre et les caractéristiques d'un projet,
- Connaître son rôle et son positionnement au sein d'une équipe projet,
- Savoir fixer des indicateurs d'évaluation d'un projet,
- Organiser la conduite opérationnelle et stratégique d'un projet,
- Identifier et d'accompagner les impacts d'un projet auprès des utilisateurs et des usagers,
- Assurer la communication et la capitalisation d'un projet.

Pour toutes questions, vos contacts au service formation :

Structure	Référents formation
DGS	BOUCHAFRA-FEIST Zina LANGE Amélie ZAEPPFEL Sandra
Cabinet du Président	
Communication externe	
DGA Infrastructures, Mobilités durables et Transition écologique	
DGA Aménagements, Territoires et Partenariats	
DGA RH, organisation innovation managériale	FUCHS Mylène MANTOVANI Sylvie MERCER Céline PEUZIAT Catherine
DGA solidarités	
DGA Europe, Transfrontalier et Bilinguisme	HAAS Sabine KREUTER Laetitia PELTIER Pauline
DGA Education, Culture, Patrimoine et Sports	
DGA Ressources	